

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 mai 2019

Délibération n° 2019-3471

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2019

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3471**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Lieux de spectacle vivant et collectif artistique - Attribution de subventions pour l'année 2019**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Objectifs de la Métropole de Lyon

La culture est un levier de développement économique qui favorise le rayonnement et l'attractivité du territoire. Elle constitue aussi un élément créateur de lien social et d'émancipation individuelle.

Dans cette perspective, la Métropole soutient des lieux de spectacle vivant contribuant au dynamisme du territoire en matière culturelle et à la durabilité de l'écosystème culturel, par leurs actions en matière :

- d'aide et d'accompagnement à la création artistique par la mise à disposition des équipes artistiques de moyens financiers ou humains, de matériel, d'espace de création, etc.,
- d'aide à la diffusion du travail des artistes et des compagnies,
- de travail en lien avec d'autres structures, équipements ou événements, aidant à la création et diffusion (billetterie, co-achat, communication, etc.),
- d'activités en tant que pôle ressources dans le secteur artistique (formation, apport en compétences, etc.) dans une filière spécifique (par exemple danse, théâtre musical, etc.),
- de participation à l'équilibre territorial dans le domaine de la création et de la diffusion,
- d'actions culturelles en direction des publics en vue de leur élargissement.

II - Les modalités de soutien de la Métropole

Ce soutien peut prendre la forme d'une subvention de fonctionnement (impliquant, pour la structure, d'être assujettie à la taxe sur les salaires). Il peut faire l'objet, le cas échéant et sous la condition d'être expressément prévue dans la convention, d'une subvention qualifiée de "complément de prix", assujettie à la TVA réduite de 2,1 % et versée aux équipements de spectacles leur permettant de pratiquer une diminution des prix des billets rendant les spectacles accessibles au plus grand nombre.

Les structures bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € font l'objet d'un conventionnement avec la Métropole précisant, notamment, les modalités de versement de la subvention. Pour les soutiens financiers inférieurs à 23 000 €, la Métropole versera les subventions en une seule fois après réception d'un appel de fonds. L'établissement culturel devra transmettre, dès que possible, les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice 2018 certifiés par le commissaire aux comptes, le cas échéant.

III - Propositions pour l'année 2019

Les organismes culturels concernés par le soutien de la Métropole pour 2019 pour un montant total de 565 939 € sont les suivants :

1° - Les scènes labellisées

Ces scènes, faisant partie du réseau de la décentralisation du spectacle vivant et dont le cahier des charges des missions est défini par arrêté du Ministère de la culture et de la communication, assument des missions de service public en matière de création, diffusion d'œuvres, formation et structuration professionnelle et éducation artistique et culturelle.

a) - Le Théâtre nouvelle génération (TNG)

Labellisé Centre dramatique national (CDN) par l'État et géré par une société coopérative et participative (SCOP), cet établissement réunit le TNG à Lyon 9° et le théâtre des Ateliers à Lyon 2°.

Il constitue un outil majeur de conception, fabrication et production d'œuvres théâtrales. En 2018, 7 compagnies ont bénéficié de 116 jours de résidence dans les locaux du TNG. Au total, 10 projets ont été soutenus (dont 8 créations) et 6 programmés en 2018. Les autres le sont dans la saison 2018-19. Le dispositif du Vivier, créé en 2016, donne la possibilité à une communauté d'artistes et de créateurs rassemblés autour des nouvelles écritures théâtrales de prendre forme et d'émerger.

En sus de collaborations avec des structures nationales (Lieu unique de Nantes ou le Théâtre jeune public -TJP- de Strasbourg), le TNG tisse des partenariats avec différentes structures du territoire, en particulier pour l'accueil de spectacles dans le cadre des festivals Sens interdits et des utoPistes. Il est également partenaire de Grame et de sa Biennale Musique en scène, du festival Éclosions porté par l'École nationale supérieure des arts techniques du théâtre (ENSATT), du théâtre de la Renaissance, ou encore du Planétarium de Vaulx en Velin, Le TNG a, par ailleurs, été à l'initiative en 2016 de la création d'une coopérative régionale de production (TRAS) pour le jeune public Domino ; il est tête de pont du réseau Transversale des réseaux arts et sciences. Structure porteuse du pôle de ressources pour l'Éducation artistique et culturelle (PREAC) théâtre et arts de la scène en Auvergne-Rhône-Alpes, il est missionné pour construire les formations de formateurs et, notamment, le séminaire national du PREAC, qui a porté en 2018 sur la place des technologies dans le spectacle vivant. Il joue également un rôle de ressource en matière de formation en direction des enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés avec des rencontres préparatoires au spectacle, animées par le directeur ou des artistes accueillis.

Les actions culturelles et pédagogiques en direction des scolaires représentent un volume de 1 028 heures d'intervention (ateliers d'écriture, pratique théâtrale, découverte de la création numérique, etc.) pour 2 219 participants. Les actions hors milieu scolaire (personnes âgées, handicapées, etc.) représentent, quant à elles, 286 heures et concernent 161 participants.

Sur un budget prévisionnel 2019 de 3 207 354 €, il est proposé que la Métropole soutienne le TNG, par une subvention "complément de prix", de 83 942 € TTC (82 215,48 € HT). Les autres financements attendus proviennent de l'État (1 329 121 €), la Ville de Lyon (1 082 993 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (173 869 €) et le Département du Rhône (24 486 €).

b) - Le Centre chorégraphique national de Rillieux la Pape Yuval Pick (CCNR)

Installé à Rillieux la Pape et géré par une association, cet équipement est labellisé centre chorégraphique national par l'État. Il constitue ainsi un lieu de recherche, de création et d'expérimentation en matière chorégraphique et opère un partage d'outils de travail avec différents artistes.

Suite à l'incendie du 30 octobre 2017, le bâtiment a été fermé et est en travaux pendant au moins 2 ans. La mise en réseau s'est accrue pour maintenir l'accueil des résidences d'artistes et le redéploiement de la diffusion. Ainsi en 2018, il a été possible de relocaliser partiellement quelques résidences (le studio municipal de la Velette étant occupé par la compagnie permanente), grâce à des partenaires engagés qui ont ouvert leurs portes : Centre national de la danse/Lyon, CCN de Roubaix, CDN de Montluçon, Centre de développement chorégraphique national (CDCN) L'Échangeur, etc.

Sur la précédente saison, l'outil a été mis au service de la nouvelle création (*Acta est fabula*) ou des reprises (*Hydre*, *PlayBach*, *Are friends electric* ?) de la compagnie de Yuval Pick. Par ailleurs, 6 compagnies ont pu bénéficier en 2018 d'apport en coproduction, de résidences, et de location de 2 appartements dans des immeubles voisins pour accueillir les artistes.

Depuis juin 2017, le CCNR s'associe à 3 autres structures de la Métropole (l'Élysée, Les Subsistances, l'école de cirque de Lyon) et une structure clermontoise (Boom structure) pour organiser une semaine de festival pluridisciplinaire, *Entrée des artistes*, consacrée aux artistes émergents. L'objectif est de permettre à une ou 2 jeunes compagnies soutenues par chacune de ces structures, de présenter leur spectacle au public et aux professionnels dans des conditions d'accueil techniques et financières. En 2018, cela a bénéficié au travail de Ryu Suzuki, artiste japonais, lauréat du Yokohama dance collection et en résidence à Rillieux la Pape du mois d'avril au mois de juillet 2018.

Plus largement, les partenariats sont créés ou renforcés avec des structures de la Métropole (Subsistances, Biennale de la danse) pour l'organisation d'une plateforme de danse professionnelle, temps de visibilité offert à la jeune création en région en direction de 250 professionnels qui a eu lieu pour la 1^{ère} fois en septembre 2018, hébergée par solidarité à l'Allegro, théâtre de Miribel.

Faisant partie des initiateurs et des partenaires du PREAC danse et arts du mouvement en Auvergne-Rhône-Alpes, le CCNR collabore à ce titre, à la définition de ses orientations et prend part à son animation. Le PREAC a organisé des résonances au stage national en collaboration avec l'équipe artistique du CCNR qui ont concerné 109 enseignants du secondaire contribuant ainsi à développer l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble des territoires.

L'équipe artistique du CCNR propose chaque année en étroite collaboration avec le Rectorat de l'académie de Lyon un stage danse à l'école qui réunit des artistes, des médiateurs et des enseignants.

Les actions de médiation, constituées principalement par des ateliers représentent 602 heures pour 1 373 participants en milieu scolaire depuis l'école primaire jusqu'à l'université. Hors milieu scolaire, les actions tels des bals participatifs avec les habitants, des ateliers de pratique sous différentes formes, représentent 200 heures d'intervention et 375 participants. Par ailleurs, le projet avec la maison d'arrêt de Corbas s'est amplifié, donnant lieu à des échanges forts avec les détenu(e)s.

Le CCNR poursuit l'ensemble de ses missions malgré l'incendie qui a endommagé le lieu en 2017. Sur un budget prévisionnel 2019 total de 1 263 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le CCNR de Rillieux la Pape par une subvention de 18 800 €. Les autres financements attendus proviennent de l'État (718 700 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (195 000 €), la Commune de Rillieux la Pape (105 000 €) et l'Institut français à hauteur de 25 0000 €.

2° - Les scènes ayant un rayonnement à l'échelle de l'agglomération

Les établissements suivants sont caractérisés par l'envergure de leur programmation, la part de l'engagement artistique dans leur budget ainsi que le choix et la forme d'accompagnement des artistes.

a) - Le théâtre de la Croix-Rousse

Situé à Lyon 4° et géré sous la forme d'une association, le théâtre de la Croix-Rousse s'attache à présenter une diversité de spectacles musicaux adaptés au plateau du théâtre (opéra de chambre, comédie musicale, concert, etc.) ainsi que des œuvres du répertoire dramatique et des créations théâtrales.

Le théâtre diffuse des créations théâtrales et musicales et favorise la visibilité du travail de compagnies et d'artistes parfois émergents, notamment, par des représentations en séries représentant un soutien à la construction de leur projet.

Outre les créations de son directeur faisant par ailleurs l'objet de tournée en France, ce lieu apporte son soutien à des équipes artistiques. Cette aide s'inscrit pour certaines équipes dans un compagnonnage permettant la construction d'un projet artistique sur la durée.

Le théâtre de la Croix Rousse développe des partenariats avec différentes structures culturelles telles que la Biennale de la Danse pour l'accueil de spectacles et d'une résidence, A Thou Bout'Chant (scène découverte) pour la co-réalisation d'un spectacle. Les partenariats avec l'Opéra de Lyon (coproduction de spectacles) ou le théâtre de la Renaissance (co-programmation de spectacles, co-réalisation d'un projet d'action culturelle participatif et enfin, coproduction et co-accueil dans les 2 théâtres de la création *Calamity Billy* en 2018) font du théâtre de la Croix-Rousse l'un des pôles structurants de la Région dans le domaine du théâtre musical du territoire, matérialisé par la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Les actions culturelles en direction des scolaires (bords de scènes, rencontres avec des artistes, ateliers de pratique théâtrale ou musicale), ont concerné 3 330 participants élèves et enseignants. Les actions en direction des publics ont touché 3 623 personnes ; ces actions comprennent un projet participatif, "Français du futur" piloté par *Nomade in France* en partenariat avec le théâtre de la Renaissance (en lien avec des participants de l'institut médico-éducatif de Rillieux la Pape, un collège, un lycée, un centre social, une maison de retraite, etc.). Dans le cadre d'ateliers de travail internes de construction avec l'équipe du projet artistique, un comité de spectateurs a été créé pour la saison 2018-2019, ainsi qu'un atelier de pratique de chœur, qui s'inscrivent dans une volonté plus large d'ouvrir le théâtre en dehors des temps de représentation, pour en faire un lieu de vie et de partage.

Sur un budget prévisionnel d'environ 2 756 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de la Croix-Rousse par une subvention "complément de prix" de 79 524 € TTC (77 888,34 € HT). Le budget prévisionnel présente les autres financements suivants : Ville de Lyon (1 126 444 €), État (450 000 €) et Région Auvergne-Rhône-Alpes (370 000 €).

b) - Le théâtre de la Renaissance

Scène située à Oullins, gérée en régie autonome personnalisée, le théâtre de la Renaissance développe un projet artistique principalement autour des formes de spectacle musical (théâtre musical ou concert).

Grâce à des liens privilégiés avec des artistes associés (Maud Lefebvre, comédienne et metteuse en scène et Antoine Arnera, pianiste et compositeur pour la saison 2018-2019), ce théâtre soutient, par ailleurs, 6 compagnies par des apports en production. Il met régulièrement à disposition des compagnies ses 2 salles et son espace de répétition "le Bac à Traille" pour un total de 313 jours de travail.

Le théâtre de la Renaissance a créé des collaborations avec des événements ou équipements tels que le festival Sens interdits, les Nuits de Fourvière ou l'Opéra de Lyon (co-accueil de spectacles), la Biennale musiques en scène (coproduction), les structures éducatives Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) et Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon pour la co-organisation de projets artistiques à visée pédagogique, avec le théâtre de la Croix-rousse dans le domaine du théâtre musical et avec d'autres structures de la Métropole pour le partage de matériel technique (théâtre national populaire -TNP-, Subsistances, Célestins, etc.). Il est inscrit dans le réseau professionnel du "Groupe des 20", qui regroupe l'ensemble des scènes régionales de théâtre.

Les actions culturelles, artistiques et pédagogiques en milieu scolaire concernent 629 élèves pour un volume d'activité de 459 heures ; les ateliers de pratique artistique, les conférences, découvertes de théâtre, etc. ont représenté 180 heures et touché 4 271 personnes. Ces actions comprennent le projet participatif français du futur piloté par *Nomade in France* en partenariat avec le théâtre de la Croix-Rousse cité ci-dessus. Elles visent également à développer et intensifier la fréquentation aux séances scolaires des seniors, en proposant une école du spectateur aux résidents de 2 maisons de retraite.

Suite au projet mené pendant plusieurs saisons avec le Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CESAP) d'Oullins, un projet "culture et santé" soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Agence régionale de santé (ARS) est en préparation pour la saison 2019-2020.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 432 632 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de La Renaissance par une subvention "complément de prix" de 57 434 € TTC (56 252,69 € HT). Les autres financements attendus proviennent de la Commune d'Oullins (725 000 €), l'État (203 400 €) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (130 000 €).

c) - Le Toboggan

Centre culturel situé au cœur de Décines Charpieu, cet équipement est géré en régie autonome personnalisée.

L'équipe du théâtre, avec à sa tête une nouvelle directrice depuis mai 2017, travaille autour de 3 objectifs : redévelopper la création (accueil de 2 résidences par an), renforcer les partenariats avec la Biennale de la danse, l'Opéra, le festival Karavel, l'espace Gerson, augmenter les publics scolaires et les ateliers avant spectacles.

Cet établissement propose cette saison 65 spectacles pour 87 dates, avec de nombreuses têtes d'affiche accueillies en vue de dynamiser la fréquentation s'élevant à 23 108 spectateurs la dernière saison (69 % de remplissage avec 82 % du public en provenance d'autres communes). Le nombre d'abonnements a été multiplié par 2 en 2 ans.

Les ateliers chorégraphiques ou d'écriture à destination des scolaires ont concerné 2 607 élèves et 167 heures d'intervention, en nette augmentation par rapport à l'année passée. Les actions de sensibilisation ont touché 91 participants pour 29 heures d'intervention.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 2 080 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Toboggan par une subvention de 57 434 €. Les autres financements attendus sont les suivants : Commune de Décines Charpieu (956 000 € de subvention et 197 700 € de mise à disposition de personnel), Région Auvergne-Rhône-Alpes (80 000 €), État (13 000 €).

3° - Les scènes à rayonnement intercommunal

Fortement ancrées dans et autour de leur commune d'implantation, elles développent un travail de médiation culturelle important à partir de choix artistiques à la fois rigoureux et populaires.

a) - Le théâtre de Vénissieux

Cet établissement, installé à proximité de nombreux équipements municipaux vénissiens avec lesquels il travaille, est géré en régie autonome personnalisée (nommée la Machinerie, cette régie regroupe le théâtre et Bizarre !, lieu dédié aux cultures urbaines, danse et musique notamment).

Il fait bénéficier des compagnies d'apports en production pour chacune d'elles, de mise à disposition du plateau ou de personnel technique et administratif. Certaines compagnies participent à l'accompagnement d'équipes artistiques accueillies par Bizarre ! Certaines sont soutenues sur plusieurs saisons pour mettre en œuvre des résidences de territoire, s'articulant dans le cadre de la "Petite Babel", projet artistique du théâtre dont l'objectif est de mettre en relation des artistes avec les habitants du territoire.

Le dispositif Plan B ! accompagne 6 groupes de musique et une compagnie de danse tout au long de la saison. Ces artistes bénéficient de facilités de répétitions, de séance de travail en commun, d'aide sur leurs créations. Le bilan de la 1^{ère} saison du Plan B ! a montré que les modalités de travail originales (travail collectif artistique mais aussi administratif, répétitions, restitutions, etc.) en ont fait un dispositif global salué par les participants et représentant la place spécifique de la Machinerie dans l'accompagnement d'artistes et le soutien à l'émergence. En mai 2018, 4 groupes du Plan B ! ont présenté leurs travaux sur la scène du théâtre de Vénissieux.

Bizarre ! dispose de 3 studios équipés et adaptés aux musiques amplifiées. Ils sont ouverts à toutes les esthétiques musicales et le régisseur d'accueil conseille les groupes qui le souhaitent.

Le travail en réseau se construit avec, notamment, le festival Sens interdits pour la co-réalisation d'un spectacle, le Groupe des 20, dont est membre le théâtre, ainsi qu'un partenariat avec le Polaris de Corbas.

Une vingtaine d'actions est mise en œuvre dans le cadre de l'éducation culturelle et artistique menée par le théâtre en direction des scolaires : ateliers d'écriture, de pratique théâtrale, restitutions en public, master-class pour un volume de 428 heures et 570 participants. Hors milieu scolaire, les stages, initiations, ateliers ont accueilli 951 participants et représentent 50 heures d'intervention.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 089 934 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Vénissieux par une subvention de 57 434 €. Les autres financements prévisionnels sont les suivants : la Commune de Vénissieux (784 000 €), la Région Auvergne-Rhône-Alpes (105 000 €) et l'État (45 000 €).

b) - Le Polaris

À Corbas, ce théâtre fait partie du centre culturel qui comprend, notamment, une médiathèque et un centre d'arts plastiques ; il est géré par une association.

Il accueille de nombreuses compagnies sur de multiples représentations (plus de 70 la saison passée), notamment par l'organisation de festivals (Dites ouïes, Lâcher d'oreilles, Nuits, etc.) dédiés principalement aux contes, aux arts de la parole et pouvant déployer de petites formes, des créations en cours, des répétitions publiques. L'aide aux compagnies relève de la mise à disposition de plateau, de moyens humains et logistiques, de bureaux, ainsi que d'apports en coproduction.

Outre les équipements de la commune de Corbas, les partenariats mis en œuvre par le Polaris concernent le festival les Guitares (manifestation regroupant une quinzaine de lieux de la région pour donner à entendre cet instrument). Il constitue également un lieu ressources autour du conte, fédérant un collectif de conteurs régionaux (Les Hauts parleurs et alors) et proposant un lieu d'échange, de débat, un travail de soutien à travers la diffusion et l'aide à la création de spectacles des arts de la parole, des journées de formations professionnelles aux conteurs.

Les arts numériques sont également mis en avant dans des projets dont la forme et le contenu incitent à l'échange intergénérationnel. Un jeu vidéo interactif autour des mots et de la poésie a été conçu en 2017 et, pour la saison 2018-2019, un jeu vidéo littéraire est en cours de création.

En matière d'action culturelle en direction des élèves de la commune, les visites, rencontres et présentations de métiers concernent 600 participants pour 25 heures données. Les ateliers, visites, destinés aux habitants concernent 568 d'entre eux pour un volume de 36 heures.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 651 790 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Polaris par une subvention de 44 180 €, en complément de la Ville de Corbas (492 000 €) et la Région (40 000 €).

c) - Pôle en Scènes

Né de la fusion du centre chorégraphique Pôle Pik et de l'espace Albert Camus, la structure Pôle en Scènes est gérée par une association et a pour perspective de croiser un projet de territoire et un projet permettant d'être un appui à la filière de la danse par le soutien aux compagnies.

Ainsi, outre l'accueil de spectacles pluridisciplinaires, ce lieu accompagne 22 équipes artistiques principalement de danse, en mettant à disposition un plateau ainsi que du personnel permanent et intermittent. Il apporte également de l'aide en nature telle que la mise à disposition de logements à certaines compagnies.

Cet équipement mène un travail en réseau avec des structures métropolitaines, en particulier dans le cadre de Karavel, festival de danse hip-hop, mais aussi des Nuits de Fourvière (création de Folia en 2018) et du défilé de la Biennale de la danse. Il aide les compagnies via la diffusion de leur travail dans des équipements partenaires (Maison de la danse, Université Lyon 2, Toboggan, Centre culturel Charlie Chaplin, Radiant Bellevue, etc.).

Pôle en Scènes accueille d'autres événements tels que la Fête du livre de Bron, ou le festival biennal RVBn, dédié aux technologies numériques.

Les actions culturelles menées dans le cadre scolaire s'inscrivent dans le pôle territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC) de Bron, mettant en œuvre des temps de rencontres, d'ateliers de pratique, de valorisation et de représentation sur différents parcours et touchant 2 554 élèves sur 932 heures d'intervention. Les actions en direction des publics s'articulent principalement autour du défilé de la Biennale de la danse et du gala de Pôle Pik, et concernent au total 790 participants.

Sur un budget total prévisionnel d'environ 1 909 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Pôle en Scènes par une subvention de 10 912 €, en complément de la Ville de Bron (900 000 €), de la Région (120 000 €) et l'État (141 000 €).

d) - Le Théâtre des Marronniers

Situé à Lyon, ce théâtre est géré sous la forme d'une association.

Labellisé "Scène découverte" par la Ville, il constitue un lieu de création et d'aide à l'émergence des compagnies. Dans le cadre de ce réseau, un emploi de coordinatrice a été mutualisé : le théâtre des Marronniers met à disposition la logistique (bureau) et le théâtre des Clochards Célestes assure la gestion administrative du poste.

Plusieurs équipes artistiques dédiées au théâtre et au théâtre musical ont bénéficié de la mise à disposition du plateau du lieu.

Il soutient également les projets personnels des élèves des cycles d'orientation professionnelle théâtre du Conservatoire de Lyon dans le cadre du festival Éclotions, ainsi que le travail des élèves de l'ENSATT par la lecture de leurs œuvres lors des Apéritives. Outre des partenariats avec certains lieux du territoire (communication les théâtres des scènes découvertes avec la MJC de Saint Rambert, la Comédie Odéon, le théâtre Théo Argence de Saint Priest, le théâtre de l'Iris à Villeurbanne, conférence organisée avec le TNP), il intègre à la scénographie de spectacles le travail des élèves de l'école Émile Cohl et participe à la sensibilisation des élèves de la Société d'enseignement professionnelle du Rhône (SEPR) au spectacle vivant.

Il mène des actions culturelles en direction des scolaires, collégiens et lycéens (visites, ateliers, etc.), des secteurs sociaux, des associations et des comités d'entreprises. Il a développé un partenariat avec les bibliothèques du territoire sur le centenaire de la 1^{ère} guerre mondiale dans le cadre de lectures spectacles.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 227 100 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre des Marronniers par une subvention de 26 508 €, en complément de la Ville de Lyon (50 000 €), l'État (20 000 €) et la Région (20 000 €).

e) - Centre culturel communal Charlie Chaplin

Cet établissement situé à Vaulx en Velin est géré en régie municipale.

En ce lieu, certaines compagnies peuvent disposer de plusieurs jours de temps de plateau, de la mise à disposition de matériel technique et de personnel administratif et technique ainsi que d'apport en coproduction. Une nouvelle directrice a pris ses fonctions en juin 2018, après une période de vacance de direction. Le soutien à des résidences de création de compagnies régionales et le développement de partenariats avec les acteurs locaux et les publics guident particulièrement le travail de préparation de la saison 2019-2020.

Des partenariats sont noués, notamment avec des événements du territoire tels que le festival Karavel (achat de spectacle), la Biennale de la danse, la Biennale Hors Normes. Le lieu accueille plus globalement des événements musicaux (A Vaulx Jazz) ou de cultures urbaines.

Dans le cadre des actions éducatives et culturelles, une réorganisation a permis l'intégration en 2017-2018 de l'ensemble de la programmation des spectacles scolaires au sein du projet du centre culturel. Le projet du centre Charlie Chaplin a ainsi pris en compte la question de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre du temps scolaire et hors scolaire pour que l'enfant s'inscrive dans un parcours du spectateur.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 1 136 187 €, il est proposé que la Métropole soutienne le centre culturel communal Charlie Chaplin par une subvention de 50 365 €. Les autres financements attendus proviennent de la Ville de Vaulx en Velin (817 000 €) et la Région (45 000 €).

4° - Les scènes de proximité

Ces scènes visent une programmation ouverte tout en privilégiant les partenariats avec les acteurs de proximité afin de mettre l'habitant au cœur de leur projet artistique.

a) - La Mouche - théâtre de Saint Genis Laval

Cet espace culturel est géré en régie municipale.

Ce lieu propose de l'apport en coproduction pour des compagnies et la mise à disposition du plateau pour certaines d'entre elles.

Les collaborations de La Mouche visent l'accueil de spectacles liés à des événements d'envergure métropolitaine (Biennale de la danse, utoPistes, festival Lumière) ; elles mettent aussi en œuvre des outils de communication avec d'autres structures de la région, en particulier pour la promotion des créations portées par des artistes femmes dans le cadre des *Nuits d'une demoiselle* (édition d'une plaquette commune). La Mouche promeut également, dans le cadre du réseau Cirque Auvergne-Rhône Alpes, l'émergence de projets mutualisés dans le domaine du cirque, notamment par le biais de co-accueils de spectacles avec les salles de Pierre Bénite, Irigny et Brignais.

La Mouche fait partie du réseau des directeurs de théâtre du Sud-Ouest lyonnais (SOL), pour favoriser les échanges entre salles, organiser les tournées, partager les programmations afin d'assurer une diversité culturelle sur le territoire de la Métropole. Directement issu du réseau SOL, un partenariat de tarifs préférentiels pour les abonnés (Pass chez les voisins) a été reconduit pour la 2^{ème} année entre le théâtre Jean Marais (Saint Fons), la Maison du peuple (Pierre Bénite), l'espace Jean Carnet (Mornant) et le Briscope (Brignais).

Dans le cadre des actions de médiation, des visites, rencontres, ateliers d'initiations ont accueilli 917 élèves et 696 participants hors milieu scolaire (tout public, politique de la ville, personnes en situation de handicap, etc.), en forte augmentation par rapport à la saison précédente.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 666 836 €, il est proposé que la Métropole soutienne La Mouche - théâtre de Saint Genis Laval par une subvention de 11 487 €, la Ville de Saint Genis Laval apportant un financement prévisionnel à hauteur de 515 886 € et la Région de 20 000 €.

b) - Le Sémaphore

Ce théâtre situé à Irigny est géré en régie municipale.

Il participe à la Biennale de la danse, fait des propositions dans le domaine des arts du cirque. Intégré dans le centre culturel de Champvillard, il tend à participer au maillage du territoire du sud lyonnais et fait partie du réseau des directeurs de théâtre du SOL. Il accueille en coproduction une compagnie par an.

Les rencontres, les visites du lieu, les ateliers de pratique de théâtre, de cirque, de marionnettes d'ombre ont mobilisé 624 élèves sur 99 heures d'intervention. Des ateliers de lecture et des rencontres ont fait participer 150 personnes hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 858 000 €, il est proposé que la Métropole soutienne le Sémaphore par une subvention de 9 720 €, la Ville d'Irigny apportant une subvention prévisionnelle de 660 000 €.

c) - Le théâtre de l'Atrium

Situé à Tassin la Demi Lune, cet établissement est géré en régie municipale.

Il met à disposition son plateau et du personnel pour quelques compagnies.

Cet équipement a mené une collaboration avec la ville de Marcy l'Étoile dans le cadre d'un co-achat de spectacle (ballet Eghayan). Il organise, par ailleurs, des actions (programmation, médiation, accessibilité) avec des personnes en situation de handicap.

Différentes actions de médiation (visites du lieu, atelier de pratique, master-class, etc.) sont menées à l'attention de 2 759 élèves et 806 participants hors milieu scolaire.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 575 751 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de l'Atrium par une subvention de 10 912 €, la Ville de Tassin la Demi Lune apportant une subvention prévisionnelle de 470 000 €.

d) - Le théâtre de Pierre Bénite

Ce théâtre, situé dans l'enceinte de la Maison du peuple, géré sous la forme d'une régie, est un équipement culturel de proximité de Pierre Bénite.

Une compagnie métropolitaine a été soutenue cette saison par la mise à disposition du plateau, de personnel technique et par un apport financier en pré-achat.

D'autres collaborations sont mises en œuvre en particulier un co-achat avec le Radiant de Caluire et Cuire pour un spectacle de compagnie à rayonnement européen.

Des rencontres avec les artistes et l'action régulière d'une intervenante en milieu scolaire ont participé à la sensibilisation de 2 854 élèves. Des ateliers, notamment en direction des personnes âgées, ont touché 273 personnes.

Sur un budget total d'environ 420 542 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Pierre Bénite par une subvention de 5 302 €, en complément de la subvention prévisionnelle de la Ville de Pierre Bénite à hauteur de 355 542 € et de celle de la Région pour 11 000 €.

e) - Le théâtre Jean Marais

Implanté à Saint Fons, ce théâtre est géré en régie autonome personnalisée.

Il soutient plusieurs compagnies avec la mise à disposition du plateau et des apports en coproductions pour quelques-unes d'entre elles.

Le théâtre participe au festival Sens interdits et mène des actions culturelles mêlant théâtre, arts plastiques, musique et littérature. Pour son projet en cours de création Taïga, la compagnie Cassandra a proposé à un groupe de spectateurs de suivre les coulisses de la création et d'échanger sur l'écriture du texte en cours, lors de plusieurs rencontres au fil du projet.

Sur un budget prévisionnel total de 343 682 €, il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne le théâtre Jean Marais par une subvention de 10 912 €, la Ville de Saint Fons apportant une subvention prévisionnelle de 282 070 €, l'État de 10 000 € et la Région de 15 000 €.

f) - Le théâtre de Givors

Situé au centre de la ville de Givors, cet établissement est géré par la compagnie Drôle d'équipage dans le cadre d'un marché public.

Le soutien à la création concerne la mise à disposition du plateau et d'aide technique, ainsi que d'apports en coproduction.

Participant au développement culturel du territoire et au soutien au secteur des arts de la rue au travers du festival Les Hommes forts, il collabore également avec d'autres lieux dans le cadre d'achat à tarif préférentiel pour ses abonnés ou d'accueil de spectacles (TNP, Maison de la Danse).

En termes d'action culturelle, 338 heures d'ateliers, de rencontres, de visites ont bénéficié à 769 élèves, et les actions de médiation ont mobilisé 643 personnes.

Il mène enfin des actions de médiation culturelle : rencontres, visites, ateliers, en particulier en direction des scolaires.

Sur un budget prévisionnel total d'environ 379 590 €, il est proposé que la Métropole soutienne le théâtre de Givors par une subvention de 11 487 €, la Ville de Givors apportant un financement prévisionnel de 226 240 €, la Région de 46 000 € et l'État de 58 110 €.

5° - Autre soutien

L'association Spirito est un chœur de chambre basé à Lyon. Outre l'activité de création et de diffusion, le chœur accompagne des jeunes en voie de professionnalisation, à travers le jeune chœur symphonique, conduit par des jeunes chefs issus du Conservatoire national supérieur musique et danse (CNSMD) de Lyon.

Il poursuit sa mission d'accompagnement de la pratique en amateur via le chœur d'oratorio (40-50 chanteurs grands amateurs) voué aux grandes formes symphoniques.

Outre le chœur des petits chanteurs de Saint-Jean, qui est désormais intégré dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques, Spirito était le seul ensemble artistique soutenu par le Département du Rhône sur le territoire de la Métropole. Considérant cette exception au regard de l'existence de très nombreux ensembles artistiques de même rayonnement repérés sur le territoire, il a été décidé de mettre progressivement fin au soutien apporté par la Métropole sur 3 exercices à compter de 2018.

Sur un budget prévisionnel de 1 263 389 €, il est proposé que la Métropole soutienne l'association Spirito par une subvention de 19 586 € (soit une diminution de 33 % par rapport à 2018). Les autres financements attendus proviennent de l'État (232 000 €), la Région (175 000 €) et la Ville de Lyon (65 000 €).

Synthèse des propositions de subventions pour l'année 2019

Structures	Montant 2018 (en €)	Montant 2019 (en €)
Théâtre nouvelle génération (subvention complément prix)	83 942 (TTC)	83 942 (TTC)
centre chorégraphique de Rillieux la Pape	18 800	18 800
théâtre de la Croix-Rousse (subvention complément prix)	79 524 (TTC)	79 524 (TTC)
le Toboggan	57 434	57 434
Théâtre de la Renaissance (subvention complément prix)	57 434 (TTC)	57 434 (TTC)
théâtre de Vénissieux	57 434	57 434
centre culturel communal Charlie Chaplin	50 365	50 365
le Polaris	44 180	44 180
théâtre des Marronniers	26 508	26 508
Pôle en scènes	10 912	10 912
l'Atrium	10 912	10 912

Structures	Montant 2018 (en €)	Montant 2019 (en €)
la Mouche	11 487	11 487
théâtre Jean Marais	10 912	10 912
théâtre de Givors	11 487	11 487
le Sémaphore	9 720	9 720
théâtre de Pierre Bénite	5 302	5 302
Spirito	39 173	19 586
Total	585 526	565 939

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer des subventions de fonctionnement ou des subventions en complément de prix aux lieux de spectacle vivant et collectif artistique précités, pour un montant global de 565 939 €, au titre de l'année 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement ou de subventions en complément de prix aux structures et collectifs artistiques cités ci-dessus, selon les modalités et la répartition présentées dans le tableau ci-annexé, pour un montant global de 565 939 €,

b) - les conventions financières à passer entre la Métropole et chacune des structures suivantes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions : le Théâtre nouvelle génération, le théâtre de la Croix-Rousse, le Toboggan, le théâtre de la Renaissance, le théâtre de Vénissieux, le Centre culturel communal Charlie Chaplin, le Polaris, le théâtre des Marronniers.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 565 939 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 65 - opération n° 0P33O4750A à hauteur de 546 353 € et opération n° 0P33O3589A à hauteur de 19 586 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.